

● (2205)

Le ministre de l'Énergie, étant Québécois, devrait comprendre que l'Alberta est aussi attachée à ses richesses naturelles que le Québec l'est à sa langue et à sa culture. Il est intéressant de noter que, presque le même jour, le ministre de la Défense (M. Lamontagne) distribuait quelque 4 milliards en Ontario et au Québec et le ministre des Transports (M. Pepin) dénonçait l'entente signée au sujet de Prince-Rupert, venant ainsi bien près de bloquer ainsi les travaux envisagés et d'empêcher les Albertains d'exporter leur grain.

Les députés se souviendront sans doute qu'en 1974, le ministre de l'Énergie de l'époque était revenu sur une autre entente concernant le gaz naturel. Vingt-quatre jours après l'avoir signée, il a pris la parole à la Chambre pour la dénoncer.

Par ailleurs, le gouvernement actuel a également dénoncé une mesure sur le transfert de l'impôt des services publics, augmentant du même coup le prix que les Albertains doivent payer pour leur électricité.

Tout notre système d'ententes, de contrats et de justice est fondé sur la confiance réciproque. De toute évidence, le peuple canadien ne peut se fier à la parole de l'actuel gouvernement libéral et plus que toute autre chose, cela pourrait amener l'Alberta à quitter la Confédération.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 9 juin, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a demandé quand le gouvernement allait annoncer le déménagement en Alberta de tout le complexe de Sarnia. Il supposait, semble-t-il, que la politique du gouvernement qui vise, dans la mesure du possible, à situer les usines de traitement près des ressources, s'appliquait aux installations existantes.

Je voudrais reprendre la réponse faite par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il a dit que si le gouvernement avait décidé de construire la nouvelle raffinerie d'Eldorado à Blind River plutôt qu'à Port Hope, c'est parce qu'il s'agissait d'une usine qui n'existait pas encore au moment où la décision avait été prise. Lors du choix de l'emplacement d'une usine, l'un des premiers facteurs à considérer est la proximité des ressources à exploiter. La proximité du marché à desservir est bien sûr un autre élément dont il faut tenir compte.

Dans le cas d'une raffinerie d'uranium, le produit peut être expédié à relativement peu de frais sur des distances assez considérables. Par contre, l'emplacement des raffineries de pétrole et des usines pétrochimiques est plutôt dicté par la proximité du marché à desservir. Les produits des raffineries et des usines pétrochimiques de Sarnia sont vendus tout près dans le sud-ouest de l'Ontario. Il est plus économique et plus efficace de transporter le pétrole brut par oléoduc à partir de l'ouest du Canada et de le traiter à Sarnia que de transporter toutes sortes de produits pétroliers par pipe-line ou par chemin de fer sur de longues distances.

Je ne veux pas dire par là qu'il est indispensable que tous les articles produits en grandes quantités doivent l'être dans les environs immédiats des marchés importants. Dans le cadre de la politique du gouvernement, l'exploitation du pétrole et du gaz des gisements sous-marins de la région de l'Atlantique créera de nouvelles industries et de nouveaux emplois dans cette région. Le gouvernement favorisera aussi un développe-

L'ajournement

ment diversifié dans l'Ouest dont les richesses naturelles attirent déjà beaucoup d'investissements.

Depuis des années, le gouvernement appuie l'industrialisation de l'ouest du Canada. Les activités de la Commission du blé, la caisse de stabilisation des prix des céréales, les programmes de rétablissement agricole des Prairies, les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, l'investissement fédéral dans Syncrude, les programmes fédéraux de formation de la main-d'œuvre, les mesures fédérales d'encouragement de la prospection pétrolière et minière, tout cela a joué un rôle important dans le renouveau économique de l'Ouest. En outre, il y a eu récemment la décision de Petro-Canada de se joindre à l'Alberta Gas Trunk Line Company pour construire des usines dans la région des sables bitumineux du nord de l'Alberta.

● (2210)

La politique du gouvernement d'encourager l'implantation de nouvelles usines de traitement près des lieux d'où sont extraites les matières premières est un autre pas vers la diversification régionale et, plus précisément, une manière d'aider les régions qui ont le plus besoin de nouvelles industries. Dans ce contexte, la construction de la raffinerie d'Eldorado à Blind River est un exemple d'une application valable de cette politique.

L'EMPLOI—LA REMISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME D'EXTENSION DES SERVICES—LE RÉTABLISSEMENT DES CRÉDITS NÉCESSAIRES À 12 PROJETS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je veux vous faire part ce soir de l'inquiétude profonde que je ressens à propos de l'avenir des projets présentés dans le cadre du Programme d'extension des services et, partant, de l'avenir de nombreuses Canadiennes qui entrent sur le marché du travail ou qui y reviennent.

Le 3 juin, en réponse à une question que je lui avais posée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre que les fonds alloués au programme d'extension avaient été rétablis et que les projets qui avaient été supprimés par l'ancien gouvernement libéral avaient aussi été rétablis. Je crains que ce rétablissement n'ait pas lieu et que les projets présentés par des femmes dans le cadre du programme d'extension des services ne demeurent soumis à des tracasseries administratives inutiles et que l'on s'attende toujours à ce qu'ils répondent à des critères injustes, utopiques et inappropriés.

Permettez-moi de citer un exemple qui motive mes craintes. Le 26 mai, quelques jours avant que le ministre annonce la remise en vigueur du programme d'extension des services, le directeur de l'Emploi et de l'Immigration pour la région du Manitoba, Bob Morin, a dit à la porte-parole de l'un des dix projets du programme d'extension encore en vigueur au Canada, Action positive, qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer une demande de renouvellement de crédits, car le gouvernement n'avait pas encore défini ce qu'était un programme régional d'action positive. Il est curieux que l'on ait admis cela, puisque le programme Action positive mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration existe maintenant depuis trois ans, dispose d'un budget annuel de quelque \$360,000 et emploie de 12 à 18 agents régionaux. Ce budget est évidemment insuffisant, mais il est tout de même étrange que